

ANNEXE

**AMENDEMENTS DE 1983 A LA
CONVENTION INTERNATIONALE DE 1974 POUR LA
SAUVEGARDE DE LA VIE HUMAINE EN MER**

TABLE DES MATIERES

Partie 1

**CHAPITRE II-1 CONSTRUCTION – COMPARTIMENTAGE ET
STABILITE, MACHINES ET INSTALLATIONS
ELECTRIQUES**

- Amendement à la règle 1 – Application
- Amendement à la règle 3 – Définitions relatives aux parties C, D et E
- Amendement à la règle 5 – Perméabilité des navires à passagers
- Amendement à la règle 6 – Longueur admissible des compartiments des navires à passagers
- Amendement à la règle 42 – Source d'énergie électrique de secours à bord des navires à passagers
- Amendement à la règle 43 – Source d'énergie électrique de secours à bord des navires de charge
- Amendement à la règle 49 – Commande de l'appareil propulsif à partir de la passerelle de navigation

Partie 2

**CHAPITRE II-2 CONSTRUCTION – PREVENTION, DETECTION
ET EXTINCTION DE L'INCENDIE**

- Amendement à la règle 1 – Application
- Amendement à la règle 3 – Définitions
- Amendement à la règle 11 – Dispositions spéciales dans les locaux de machines
- Amendement à la règle 14 – Dispositifs fixes de détection et d'alarme d'incendie pour les locaux de machines exploités sans présence permanente de personnel
- Amendement à la règle 15 – Dispositions relatives aux combustibles liquides, à l'huile de graissage et aux autres huiles inflammables
- Amendement à la règle 20 – Plans concernant la lutte contre l'incendie
- Amendement à la règle 26 – Intégrité au feu des cloisons et des ponts à bord des navires transportant plus de 36 passagers